



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA LIGUE LAVAL LE 28 JUIN 2014

ETAIENT PRESENTS :

ABSEC (R. COLLIN) – AILES SPORTIVES BOUGUENAISES (D. DUPAS) – CE CASTELBRIANTAIS (C. ERMINE) - CE LAVAL (V.VITEAUX) – CE SABLE (N. BOURREAU)– CE LE MANS (G. DAVY)– CERCLE MOUSQUETAIRES DE LOUE (P. ROLLAND) - CLUB D'ESCRIME HERBLINOIS (E. JOLY) – CSAD ANGERS (P. MASSON) – EPEE SABLaise (C. RUCHAUD) – ERNM (P. POIRIER) – ESCRIME SUR VIE (E. SEVESTRE) – NDC ANGERS (A. FOURNIER) – NEC ESCRIME (C. MULLER) – SCO ANGERS (M. ALBERT)

MT. PRADELLE (CD 49)

ETAIENT EXCUSES :

CE FONTENAY LE COMTE – CE YONNAIS - CONSERVATOIRE NATIONAL D'ESCRIME ANCIENNE – ESCRIME CLUB DE NEUVILLE— MAUGES BOCAGE ESCRIME - ORVAULT ESCRIME – PRYTANEE MILITAIRE LA FLECHE – SAYNOLAMES - SOC. ESCRIME SAINT NAZAIRE.

JF MATHONNET représentant le club du CEN a quitté l'Assemblée et ne participe pas au vote.

Total des voix : 91 voix sur 135 (Quorum requis :68): le quorum étant atteint, l'Assemblée Générale peut siéger valablement.

Répartition des pouvoirs :

CSAD Angers : Colonel Lecoœur Roland à Philippe MASSON
 CEN : Yves AMOURICQ à Jeanne-Françoise MATHONNET
 CE CASTELBRIANTAIS : André RIBEIRA à Claire ERMINE
 Cercle des Mousquetaires de Loué : Franck BOULARD à Pierre ROLLAND
 CE Laval : Valérie VITEAUX à Benoit PINCEMAILLE
 CE Sablé : Jean-Benoit FARCY à Nathalie BOURREAU
 ERNM : Nicolas CHEVAUGEON à Pascal POIRIER
 NEC : Julien BEAU à Christian MULLER

Début de la séance : 18h00

Fin de la séance : 18h30

1- OBJET DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Modifications des Statuts de la Ligue en fonction des modifications qui ont été apportées aux Statuts fédéraux lors de l'Assemblée Générale Fédérale du 27 avril 2014.

RESOLUTION 1

L'Assemblée Générale adopte à l'unanimité la révision des statuts de la Ligue.

Les modifications du Règlement intérieur de la Ligue en fonction des modifications qui ont été apportées Statuts de la Ligue ne sont pas soumis au vote dans la mesure où le Règlement Intérieur Fédéral n'a pas été voté lors de l'Assemblée Générale Fédérale du 27 avril 2014.

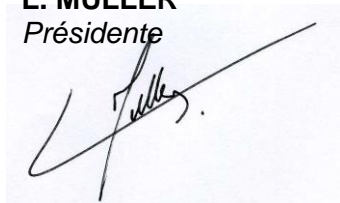
Concernant la politique sportive 2014-2015, l'Assemblée Générale a accordé à l'unanimité un blanc-seing à la Présidente Laetitia MULLER pour définir une nouvelle organisation technique.
Cette nouvelle organisation va impacter le Règlement Intérieur de la Ligue.

RESOLUTION 2

Un blanc-seing est donné, à l'unanimité, à la Présidente, par l'Assemblée Générale pour la mise en place sur la saison 2014-2015 d'un nouveau fonctionnement technique selon des règles différentes de celles édictées dans le Règlement Intérieur actuellement en vigueur.

Une mise à jour du Règlement Intérieur en fonction des données de fonctionnement technique appliquées et évaluées au cours de la saison 2014-2015 sera proposée à la prochaine Assemblée Générale.

L. MULLER
Présidente



B. DAVY
Secrétaire Générale

